



Description

Dans les cas de violence entre partenaires intimes, les signes restent souvent cachés, étant masqués par un contrôle coercitif qui est presque impossible à « voir ». Sans les bons outils, il est difficile de comprendre et d'évaluer ces comportements subtils mais dangereux. Cet atelier aidera à doter les participants des outils voulus pour reconnaître les signes voilés et soutenir les personnes qui peuvent être victimes de comportements contrôlants coercitifs.

Le contrôle coercitif est une forme insidieuse de violence qui vise à contrôler, isoler et dominer un partenaire intime, avec ou sans de la violence physique. Il est difficile à évaluer quand on considère la violence entre partenaires intimes dans l'optique d'un incident donné ou d'un événement épisodique. D'autres pays (Angleterre, Pays de Galles, Écosse, Irlande, Australie) ont déjà criminalisé le contrôle coercitif, et la situation au Canada évolue dans le sens d'une reconnaissance officielle du contrôle coercitif comme un comportement nocif et criminel. Le projet de loi C-332, *Loi modifiant le Code criminel (contrôle coercitif d'un partenaire intime)*, a été adopté par la Chambre des communes en juin 2024, mais son cheminement a pris fin en janvier quand le Parlement a été dissous pour l'élection. La priorité est maintenant de le présenter à nouveau pour recommencer le processus législatif. Cet atelier apportera aux membres du système de justice pénale les connaissances et les outils nécessaires pour pouvoir, face à des situations de contrôle coercitif, réagir, faire enquête et intervenir de façon plus appropriée.

Objectifs

Cet atelier sera l'occasion :

- D'adopter une approche tenant compte des traumatismes
- D'approfondir la compréhension du contrôle coercitif dans la violence entre partenaires intimes
- De reconnaître les signes du contrôle coercitif
- D'évaluer les situations de contrôle coercitif et d'y réagir efficacement
- De mettre en commun des pratiques exemplaires

Public cible

- Personnel des forces de l'ordre (enquêteurs, agents de première ligne, superviseurs, cadres supérieurs et dirigeants)
- Unités spécialisées en violence familiale
- Procureurs de la Couronne

HEURE		DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 2025	
17 h à 19 h	Inscription sur place	<i>(foyer Beethoven)</i>	

HEURE		LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025	
7 h	Inscription sur place	<i>(foyer Beethoven)</i>	
7 h à 16 h 30	Exposition	<i>(foyer Beethoven)</i>	
7 h à 8 h 30	Petit déjeuner	<i>(foyer Beethoven)</i>	
8 h 30 à 16 h 30	Séances plénières	<i>(Chopin)</i>	
8 h 30 à 9 h	Cérémonies d'ouverture	Mot d'ouverture <ul style="list-style-type: none">• Directeur Simon Fournier, Service de police de Gatineau	
SÉANCE 1 9 h à 10 h 30	Comprendre le contrôle coercitif : Définitions, tactiques et répercussions du contrôle coercitif	Présentatrices <ul style="list-style-type: none">• Carmen Gill, Ph.D., professeure, Département de sociologie, Université du Nouveau-Brunswick• Mary Aspinall, Ph.D., professeure adjointe, Département de criminologie et de justice pénale, Université St. Thomas Description <p>Le contrôle coercitif est un comportement habituel de violence au-delà d'un incident isolé. Cette séance sera une occasion de discuter des définitions et des tactiques de la violence entre partenaires intimes, y compris le contrôle coercitif. En plus des comportements des auteurs et du vécu des victimes, seront abordées les implications pour les enfants touchés (comme victimes directes ou secondaires) et les perspectives policières. Un exercice sur les tactiques utilisées dans le contrôle coercitif permettra de mieux comprendre un tel comportement habituel. De plus, les participants considéreront le risque de létalité et les signes du contrôle coercitif.</p>	

HEURE		LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025	
10 h 30 à 11 h	Pause-réseautage (<i>foyer Beethoven</i>)		
SÉANCE 2 11 h à 12 h	<p>Une approche tenant compte des traumatismes</p> <p>Présentatrice</p> <ul style="list-style-type: none"> Inspectrice Valarie Gates, Service de police de Barrie; membre, Comité de l'ACCP sur les victimes d'actes criminels <p>Description</p> <p>En 2024, l'ACCP a appuyé le <i>Cadre canadien d'intervention policière tenant compte des traumatismes</i> et encouragé tous les corps de police du Canada à l'adopter. Cette séance aidera à mieux comprendre les traumatismes et l'intervention policière tenant compte des traumatismes, elle approfondira les signes et symptômes de traumatisme dans un contexte policier, et elle présentera des idées sur la façon d'adopter une approche tenant compte des traumatismes dans des situations de contrôle coercitif.</p>		
12 h à 13 h	Déjeuner (<i>Beethoven</i>)		
SÉANCE 3 13 h à 14 h	<p>Réalité de la victime et action policière</p> <p>Présentateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Carmen Gill, Ph.D., professeure, Département de sociologie, Université du Nouveau-Brunswick Shelina Jeshani, Catholic Family Services/The Safe Centre of Peel <p>Description</p> <p>Il y a des difficultés à surmonter pour les victimes qui voudraient signaler une situation de violence entre partenaires intimes (VPI) / de contrôle coercitif, puis dans les processus du système de justice pénale. Cette séance abordera des thèmes comme les problèmes de communication constatés chez les victimes qui ne se reconnaissent pas nécessairement comme des victimes, et la façon d'agir efficacement avec des personnes réticentes à se plaindre. Le parcours des victimes dans le processus judiciaire sera aussi abordé, en mettant l'accent sur la coopération, la rétractation et les déclarations des victimes. Enfin, la séance traitera de mythes et d'idées reçues au sujet de la VPI et de la façon dont ils influencent la façon dont les victimes comprennent leur situation.</p>		
SÉANCE 4 14 h à 14 h 45	<p>Aperçu législatif – Le projet de loi C-322</p> <p>Présentatrice</p> <ul style="list-style-type: none"> Nathalie Levman, avocate-conseil, ministère de la Justice 		
14 h 45 à 15 h 15	Pause-réseautage (<i>foyer Beethoven</i>)		

HEURE		LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025
SÉANCE 5 15 h 15 à 16 h 30	<p>Pourquoi intervenir face au contrôle coercitif, qu'il soit ou non criminalisé?</p> <p>Présentatrices</p> <ul style="list-style-type: none"> • Karine Barrette, avocate, chargée de projet – Améliorer la pratique judiciaire pour accroître la sécurité des femmes victimes de violence conjugale, Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (Québec) • Carmen Gill, Ph.D., professeure, Département de sociologie, Université du Nouveau-Brunswick • Mary Aspinall, Ph.D., professeure adjointe, Département de criminologie et de justice pénale, Université St. Thomas <p>Description</p> <p>Jusqu'à présent, le contrôle coercitif n'a pas été criminalisé au Canada. Cependant, il existe des dispositions législatives civiles et pénales tant fédérales que provinciales se rapportant à la violence entre partenaires intimes et aux situations de contrôle coercitif. Il est essentiel que tous les partenaires du système de justice comprennent ce qu'elles sont et comment elles peuvent servir à intervenir efficacement. Cette séance insistera aussi sur les raisons faisant que la détection de la VPI et la documentation de sa complexité aide à sauver des vies de diverses façons, surtout en menant à des stratégies mieux adaptées de planification de la sécurité des victimes et des enfants, et en aidant les premiers intervenants à effectuer des évaluations des risques davantage éclairées.</p>	
16 h 30	Mot de la fin	

HEURE		MARDI 23 SEPTEMBRE 2025
7 h à 13 h 30	Exposition	
7 h à 8 h 30	Petit déjeuner (<i>foyer Beethoven</i>)	
8 h 30 à 15 h 30	Séances plénières (<i>Chopin</i>)	
8 h 30 à 8 h 35	Mot d'ouverture	
SÉANCE 6 8 h 35 à 9 h 30	<p>L'Écosse et le contrôle coercitif : Une approche prometteuse</p> <p>Présentateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détective surintendant Adam Brown, Protection publique, spécialiste, Division criminelle, Service de police d'Écosse 	

	<p>Description</p> <p>La criminalisation du contrôle coercitif est entrée en vigueur en Écosse en 2019. Il semble y avoir consensus parmi les partis politiques, les provinces et les territoires quant à l'importance de criminaliser le contrôle coercitif au Canada, mais il reste des questions sur la mise en œuvre de l'infraction et sur la façon dont la police et les poursuivants la traiteront. Il y a beaucoup à apprendre de l'expérience de l'Écosse dans l'application sur le terrain des nouvelles dispositions législatives sur le contrôle coercitif. Cette séance est une occasion de découvrir les réelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'infraction et les raisons pour lesquelles elles sont survenues, et pour discuter des solutions pratiques qui pourraient permettre d'y faire face ou, mieux encore, de les éviter au Canada. Cependant, l'expérience n'est pas entièrement négative. La séance abordera donc aussi les avantages que les nouvelles mesures législatives ont apportés à la société écossaise.</p>
<p>SÉANCE 7 9 h 30 à 10 h 15</p>	<p>Discussions en petits groupes : Intervention policière face au contrôle coercitif</p> <p>Facilitateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Carmen Gill, Ph.D., professeure, Département de sociologie, Université du Nouveau-Brunswick • Mary Aspinall, Ph.D., professeure adjointe, Département de criminologie et de justice pénale, Université St. Thomas • Karine Barrette, avocate, chargée de projet – Améliorer la pratique judiciaire pour accroître la sécurité des femmes victimes de violence conjugale, Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (Québec) • Inspecteur Francis Lanouette, M.O.M., Gendarmerie royale du Canada <p>Description</p> <p>À la suite des discussions de la première journée et des exposés de nos partenaires internationaux, les participants auront acquis une meilleure compréhension du contexte canadien du contrôle coercitif. Dans cette séance, ils discuteront en petits groupes de l'adaptation des leçons apprises à l'action policière au Canada en examinant divers scénarios. Ces scénarios présenteront aux participants une occasion de partager des expériences et des exemples pratiques d'interventions.</p>
<p>10 h 15 à 10 h 45</p>	<p>Pause-réseautage (<i>foyer Beethoven</i>)</p>
<p>SÉANCE 8 10 h 45 à 12 h 15</p>	<p>Discussion en groupe : Assurer une intervention policière « appropriée »</p> <p>Panélistes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sergent Jon Cawsey, Unité régionale de la violence familiale, Service de police de Saanich • Agente-détective Andrea Gilker, Violence entre partenaires intimes – intervention précoce, Service de police régional de Waterloo • Inspectrice Anouk St-Onge, Division de la prévention et de la sécurité urbaine, Service de Police de la Ville de Montréal

HEURE**MARDI 23 SEPTEMBRE 2025**

	<ul style="list-style-type: none">• Sergente Morgan Kyle, Gendarmerie royale du Canada <p>Description</p> <p>Ce qui est considéré comme une intervention policière « appropriée » par une personne ou une communauté peut ne pas l'être par une autre. Les enjeux de la violence entre partenaires intimes et du contrôle coercitif sont délicats et complexes. Les panélistes discuteront d'un éventail de pratiques adoptées par la police au Canada et de certains facteurs clés qui doivent influencer les interventions policières. Parmi ces facteurs figurent les préoccupations du public que la police puisse faire un excès de zèle dans des communautés marginalisées, ou encore les répercussions de la colonisation.</p>
12 h 15 à 13 h 15	Déjeuner (<i>foyer Beethoven</i>)
SÉANCE 9 13 h 15 à 14 h 15	Discussion collective : Que peuvent faire les policiers? Facilitatrices <ul style="list-style-type: none">• Carmen Gill, Ph.D., professeure, Département de sociologie, Université du Nouveau-Brunswick• Mary Aspinall, Ph.D., professeure adjointe, Département de criminologie et de justice pénale, Université St. Thomas <p>Description</p> <p>Dans cette séance, les participants approfondiront leur compréhension des signes du contrôle coercitif, des diverses formes de déclaration, de l'évaluation des risques et des éléments de preuve à recueillir. Ce sera une occasion de réexaminer les infractions de contrôle coercitif criminel qui sont déjà en place.</p>
14 h 15 à 14 h 30	Pause-réseautage (<i>foyer Beethoven</i>)
SÉANCE 10 14 h 30 à 15 h 30	Les implications judiciaires du contrôle coercitif dans la violence entre partenaires intimes Présentateurs <ul style="list-style-type: none">• Isabelle Dorion, procureure, Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP); coordonnatrice provinciale en violence conjugale (Québec)• Inspecteur Francis Lanouette, M.O.M., Gendarmerie royale du Canada <p>Description</p> <p>La criminalisation possible du contrôle coercitif a amené la magistrature à se pencher sur ses implications. Cette séance explorera les répercussions judiciaires du contrôle coercitif dans les affaires de violence conjugale et les implications pour les procureurs. Elle insistera sur la façon dont la reconnaissance de cette forme de violence peut améliorer les résultats en justice. Elle examinera la façon dont la compréhension du contrôle coercitif peut renforcer les poursuites, mener à une collaboration plus efficace entre police et poursuivants, et améliorer la collecte et la présentation de preuves, la formulation de la cause et le soutien au témoignage de</p>

HEURE**MARDI 23 SEPTEMBRE 2025**

	victimes. Les participants examineront aussi les avantages potentiels d'un cadre de référence national qui guiderait et normaliserait les méthodes d'enquête et les stratégies de poursuite, augmentant la probabilité de résultats positifs en cour.
15 h 30	Mot de la fin